



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-neuvième session

9-13 novembre 2020

Évaluation du Programme de coopération technique de la FAO

Réponse de la Direction

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Bechdol
Directrice générale adjointe
Tél.: +39 06570 51800
Courriel: DDG-Bechdol@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

1. La Direction se félicite de l'évaluation du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO. Plus particulièrement, elle constate avec satisfaction que l'équipe d'évaluation confirme l'importance du PCT et considère qu'il s'agit d'un instrument essentiel pour aider les Membres à répondre à leurs besoins prioritaires, et qu'elle met l'accent, tout au long du rapport, sur l'utilisation et les effets stratégiques et catalytiques des ressources du PCT.
2. La Direction salue le fait que le rapport insiste sur l'idée que les effets catalytiques du PCT peuvent être monétaires ou non. Elle admet en effet que le PCT devrait avoir un effet multiplicateur tant lorsqu'il provoque des changements au niveau des capacités institutionnelles, sociétales et comportementales et au niveau des politiques que lorsqu'il permet d'injecter des fonds destinés à lancer des initiatives et des programmes de plus grande ampleur, à attirer des fonds supplémentaires ou des fonds de contrepartie et à mobiliser des partenariats.
3. Il est très utile d'avoir consigné les nombreux exemples de bonnes utilisations du PCT et de pratiques optimales (272 exemples de projets aux effets catalytiques, et 2,8 milliards d'USD mobilisés), et d'avoir formulé des recommandations en s'appuyant sur ces exemples. L'évaluation confirme de cette manière la validité de ces pratiques optimales, que la Direction attend avec intérêt de promouvoir et d'exploiter.
4. Le nouveau Cadre stratégique garantira l'alignement du PCT sur les objectifs de développement durable (ODD). Comme recommandé par l'équipe d'évaluation, la Direction souhaite veiller à l'utilisation catalytique du PCT dans le cadre d'une approche programmatique plus large. En effet, pour renforcer efficacement son rôle et ses effets stratégiques et catalytiques, il faut considérer le PCT comme un mécanisme essentiel pour l'obtention de produits et de résultantes dans le cadre de programmes de plus haut niveau et de leurs cadres de résultats, comme les cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La Direction est également d'avis que le PCT ne permettra pas d'avoir un impact ni de réaliser les ODD s'il est utilisé de manière isolée.
5. Les domaines de changement mis en avant dans l'évaluation figurent déjà de manière implicite ou explicite dans les critères du PCT. Il y est indiqué que les projets doivent être en accord avec le Cadre stratégique et la dernière génération de CPP découlant des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui implique d'adopter une approche programmatique et de faire le lien avec les ODD de manière cohérente et ascendante. Ce lien peut être renforcé en prêtant un appui continu aux responsables de la formulation de projets, en étroite concertation avec les interlocuteurs concernés. La Direction recommande donc d'évaluer toute modification des critères du PCT après l'approbation du nouveau Cadre stratégique de la FAO pour garantir une approche holistique et programmatique conforme à la nouvelle vision et aux nouvelles priorités de l'Organisation.
6. Dans le même ordre d'idées, le rôle catalytique du PCT est explicitement mentionné au titre du critère «Impact durable», qui est au cœur des objectifs du PCT. La Direction peut mettre en avant le rôle catalytique du PCT en incitant avec force et constance à s'appuyer sur les pratiques optimales existantes conformément aux conclusions et aux recommandations issues de l'évaluation.
7. À cet égard, la Direction se félicite de la recommandation appelant à la création d'un système de suivi dans la mesure où celui-ci aiderait à suivre et à mesurer les résultats, y compris ceux du PCT, pour veiller à ce que les interventions dans les pays aient un impact plus durable et soient menées dans une perspective programmatique. Dans un premier temps, la Direction poursuit ses efforts engagés depuis le rapport de 2019 sur les activités du PCT en vue de recueillir systématiquement des informations sur les résultats du PCT. Sur le site web repensé du PCT, il est possible de consulter des données en temps réel sur les résultats et le statut du PCT, ainsi que des rapports relatifs à des projets achevés. On y trouve également une rubrique «Coup d'œil», qui présente des contributions spécifiques à des programmes plus larges. L'évaluation donne un élan supplémentaire à ces efforts et au développement des systèmes institutionnels correspondants.
8. La Direction se félicite que l'équipe d'évaluation demande d'apporter des simplifications. Le PCT a déjà été drastiquement simplifié depuis 2018 et la Direction estime que l'évaluation l'encourage à poursuivre dans cette voie, tout en maintenant un équilibre avec ses obligations fiduciaires et autres.

9. Parallèlement aux efforts consentis dans le cadre de l'évaluation du PCT, la Direction a lancé des consultations internes afin d'imaginer une nouvelle version du PCT. Beaucoup d'idées présentées lors de ces consultations sont en accord avec les conclusions et les recommandations de l'évaluation. Voici les questions qui sont actuellement examinées: i) comment continuer d'affiner notre mode de fonctionnement (politiques, procédures, approche programmatique); ii) les approches novatrices, notamment les moyens de tirer parti du PCT comme fonds catalytique; iii) améliorer la communication et la collaboration avec les parties prenantes internes et externes. La Direction est donc prête à prendre des mesures immédiates pour suivre les recommandations issues de l'évaluation du PCT et les orientations formulées par les Membres.

Réponse de la Direction à l'évaluation de la matrice du Programme de coopération technique de la FAO

Recommandation issue de l'évaluation a)	Réponse de la Direction b) Recommandation acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Plan de la Direction			Date
		Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet c)	Unité responsable d)	Échéance e)	Financement supplémentaire requis (oui ou non) f)
Recommandation 1. La FAO doit transformer le PCT de manière à le rendre plus stratégique en tant que mécanisme de facilitation pour aider les États Membres en leur apportant une assistance technique dans le cadre de la réalisation du Programme 2030.	Recommandation acceptée	Cette recommandation sera mise en avant auprès de toutes les parties prenantes et appuyée par le Cadre stratégique révisé ainsi qu'une nouvelle génération de CPP découlant des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et par l'alignement de l'Organisation sur les ODD. Les mécanismes visant à faire en sorte que l'aide destinée aux projets du PCT soit bien consacrée à des aspects ou des éléments particuliers des politiques, plans et stratégies nationaux ou à d'autres programmes phares de la FAO dans les pays seront renforcés. Les partenariats et la collaboration stratégique seront également renforcés.	PSS, OSP, OER, bureaux régionaux, représentants de la FAO	En cours	Non
Recommandation 2. La FAO doit déployer des efforts concrets pour augmenter la proportion et le nombre de projets du PCT ayant des effets catalytiques.	Recommandation acceptée	Sur la base des recommandations détaillées issues de l'évaluation, des pratiques optimales existantes et des critères du PCT, de nouvelles approches et modalités seront établies pour mettre en avant et suivre le rôle catalytique du PCT.	PSS, OER, bureaux régionaux, représentants de la FAO	2021	Non
Recommandation 3. La FAO doit simplifier les procédures et les structures du PCT pour le rendre plus efficient et plus efficace.	Recommandation acceptée	Dans le droit fil des simplifications qui ont déjà été apportées depuis 2018, le cycle des projets du PCT sera encore simplifié, notamment grâce à une approche programmatique renforcée. Les mécanismes visant à renforcer l'appui technique à la formulation et à la mise en œuvre des activités financées par le PCT seront améliorés.	PSS, OER, bureaux régionaux	2021	Non
Recommandation 4. La FAO doit mettre officiellement en place des mécanismes de surveillance des résultats du PCT et de suivi après la clôture des projets, ainsi que des systèmes permettant de repérer et de consigner les pratiques optimales et les enseignements à retenir.	Recommandation acceptée	Les systèmes de suivi des résultats continueront d'être développés, y compris à l'échelle de l'Organisation. Des mécanismes permettant d'échanger des pratiques optimales et des enseignements tirés et de s'appuyer sur ceux-ci seront mis en place, et la possibilité de prêter une assistance dans le cadre du suivi sera institutionnalisée.	PSS, OER, OSP, bureaux régionaux	2021	Non

Recommandation issue de l'évaluation a)	Réponse de la Direction b) Recommandation acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Plan de la Direction			Date
		Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet c)	Unité responsable d)	Échéance e)	Financement supplémentaire requis (oui ou non) f)
Recommandation 5. Les représentants de la FAO et les fonctionnaires techniques principaux doivent mieux maîtriser la gestion axée sur les résultats et veiller à la qualité de la conception des projets.	Recommandation acceptée	Les outils du PCT adoptés en 2018 seront encore améliorés et un appui pratique, dont une formation à la gestion axée sur les résultats, sera proposé aux responsables de la formulation de projets en redoublant d'efforts dans ce domaine grâce aux fonctionnaires régionaux chargés du PCT et au renforcement des capacités des parties prenantes.	PSS, OER, OSP, bureaux régionaux	2021	Non
Recommandation 6. L'allocation de ressources par les bureaux régionaux doit rester transparente et les critères doivent être revus si nécessaire.	Recommandation acceptée	Les critères d'allocation de ressources continueront de relever de la responsabilité des bureaux régionaux et d'être surveillés par la division Appui aux projets (PSS). L'utilisation des ressources du PCT dans le cadre de projets menés par plusieurs pays s'appuiera sur des mécanismes plus solides de consultation avec les bureaux de pays et l'accent sera mis sur les effets catalytiques.	Bureaux régionaux, PSS	En cours	Non
Recommandation 7. Si la FAO est en mesure d'augmenter le nombre et la proportion de projets du PCT ayant des effets catalytiques, ce qui impliquerait, entre autres, d'appliquer pleinement les recommandations précédentes, les organes directeurs pourraient envisager d'augmenter les crédits alloués pour permettre à l'Organisation de fournir une assistance technique suffisante aux États Membres dans le cadre de la réalisation du Programme 2030.		À examiner avec les Membres.			